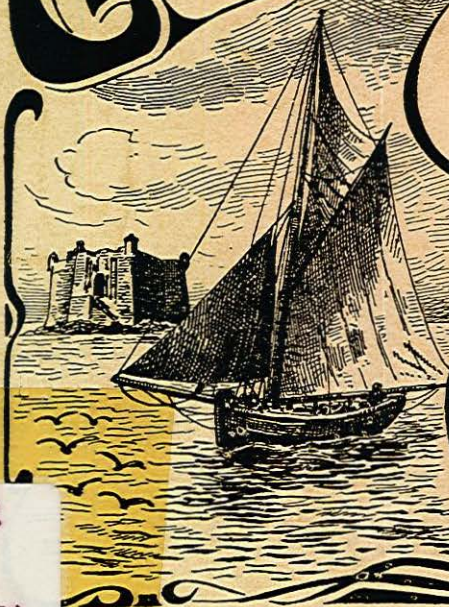


Abbé C. Lazennec



CARANCEC

Histoire
et
Description



PRIX : 0 FR. 50

FB
7
CARA

15570

ABBÉ C. LAZENNEC.

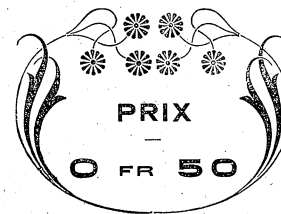


FB
7
CARA

CARANTEC



HISTOIRE ET DESCRIPTION



Morlaix, A. Le Goaziou, imprimeur-éditeur

1914

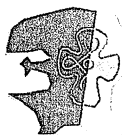
Nihil Obstat :

P. PEYRON, Chanoine,
CENSEUR.

IMPRIMATUR :

Quimper, le 20 Avril 1914,

A. COGNEAU,
V. G.



Église catholique
en Finistère

Document numérisé en 2017

Aux Habitants de la Paroisse de Carantec

C'est à vous que je dédie ce travail, en souvenir des années que j'ai passées au milieu de vous. Vous ne lirez pas sans intérêt l'histoire de votre église, de votre chapelle de Notre-Dame de Callot. Ceux qui vous ont précédés dans le cours des âges ont travaillé pour vous ; on peut dire qu'ils ont ajouté leur âme à vos âmes pour les grandir. Sans vouloir atténuer le mérite des progrès modernes, vous aurez le respect du passé. Car tout doit s'enchaîner depuis les origines jusqu'à nos jours, dans la vie d'une race obstinée et persévérante comme l'est la race bretonne.

Les touristes qui viennent chaque année fouler le sable blanc de vos plages si justement renommées, après avoir lu ces quelques pages, apprécieront encore davantage votre pays qui est un des plus jolis coins de la Bretagne.

Abbé C. LAZENNEC,

Sur les
armoiries en
Carantec, de Brest
Echo Par. 4^{er} 1906

CARANTEC

HISTOIRE ET DESCRIPTION

CHAPITRE 1^{er}

1. — TOPOGRAPHIE DE CARANTEC

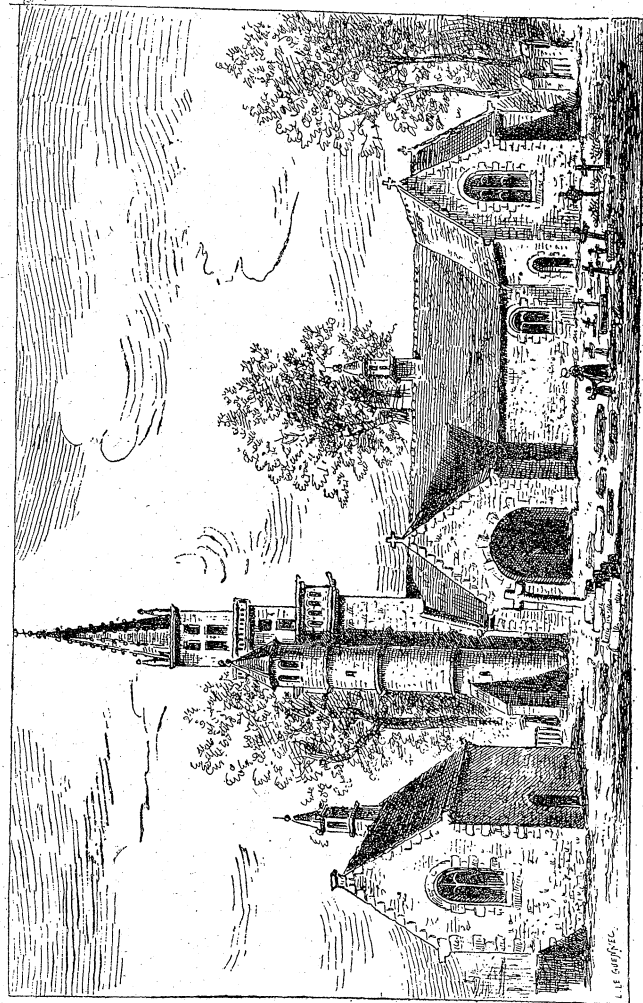
Le bourg de Carantec est situé à l'extrémité du promontoire qui domine l'estuaire de la « Penzé » et celui de la rivière de Morlaix, à une altitude de 44 m. au-dessus du niveau de la mer. Il est placé sous le 48° 40' degré de latitude et sous le 6° degré 15' de longitude O. L'heure du lieu retarde de 15 minutes 40 secondes sur l'heure légale. L'élévation des principaux points de Carantec au-dessus du niveau de la mer est : Pointe de la Lande 44 m, Kerrot 50 m, Landanet 71 m, Kerangoaguet 39 m, Kerlouquet 66 m, Ros-ar-Grillet 62 m, Créa-c'hérou 43 m. La superficie de la commune est de 907 hectares. Les côtes, en y comprenant l'île de Callot, s'étendent sur une longueur de 15 kilomètres. La distance du bourg à Morlaix est de 13 k. 600 m, à Taulé 8 k. 400 m ; à la halte de Henvic-Carantec 5 k. 300 m, au Passage de la Corde 7 k. 100 m. La population en 1790 était de 1006 habitants ; en 1906 elle s'élevait à 1898, y compris les marins de l'Etat et du commerce.

2. — ORIGINE DE LA PAROISSE

voir Mond. f. 65
 Carantec, ancienne trêve de Taulé, tire son nom de saint Karantec, qui fut le maître de saint Ténénan, évêque de Léon de 615 à 635. L'ancienne église de Carantec possédait la statue de saint Carantec donnant la main à son disciple Ténénan. Miorcec de Kerdanet nous apprend que saint Carantec était honoré à Carampton dans le comté de Somerset sous le nom de Carantocus. Il figure comme évêque et confesseur à la date du 16 Mai dans le calendrier de Baring-Gould et à la même date dans les heures bretonnes de la fin du XVI^e siècle, et enfin dans le Missel de Léon de 1526. Mais on peut se demander s'il a traversé la mer avec ses disciples. La tradition est muette à ce sujet. Toutefois une fontaine du bourg porte son nom, ainsi qu'un rocher situé dans la grève du Kellen. Il est probable que saint Ténénan a voulu honorer son maître en donnant son nom à une paroisse de son diocèse.

3. — ANCIENNE ÉGLISE

Il est difficile de préciser l'époque où fut construite l'église paroissiale démolie en 1867. Les premières armes qui furent apposées sur la principale vitre furent celles de Guy Le Barbu, évêque de Léon de 1385 à 1410. En 1621, suivant l'acte qui en fait foi, on y voyait les armes de Mgr Rolland de Neuville, évêque de Léon de 1562 à 1613. Au second panneau de la vitre se trouvaient les armes d'Alexandre de Vieux-Pont, baron de Neufbourg et de Renée de Tournemine, marquise de Coatmeur, en Landivisiau, propriétaire de Kerlouquet. Cette terre ayant été vendue à François Quintin, ce dernier y fit apposer ses armes. Françoise de Gouzillon, veuve de feu



Ancienne Eglise de Carantec

Jean Poulpiquet de Quermen, qui prétendait y mettre les siennes, fut déboutée par Hamon le Jacobin, délégué de l'Evêché. Au dernier panneau de la vitre du côté de l'épître étaient les armes du sieur de Kergroadès et de Gillette de Quélen. Sur un autre, propriété des Keromnès, étaient celles des Bouteiller, des Kerisnel.

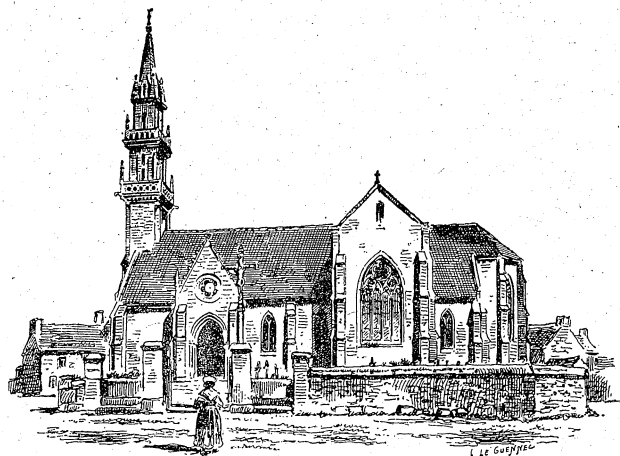
Reconstruite en 1657, l'église possédait chœur et transept : petite et basse, elle offrait peu d'intérêt au point de vue archéologique, à l'exception des fenêtres qui étaient d'un beau dessin. Le clocher seul ne manquait pas d'un certain caractère, avec sa tourelle d'escalier, ses chambres de cloches ornées de galeries et de balustrades. Il est regrettable que les dimensions de l'église actuelle n'aient pas permis de le conserver. Au-dessus du transept s'élevait un gracieux campanile. On y plaça en 1711 une cloche pesant 79 livres ; elle coûtait 83 livres ; elle avait été fondue par Julien Troussel de Morlaix. En 1702 une croix en fer coûtant 2 livres 7 sols, et un coq en cuivre du prix de 7 livres 10 sols, furent placés au sommet de la tour. Une horloge achetée par le vicomte de Coëtlosquet, avait été payée 359 livres 15 sols. Le 24 octobre 1765, Missire Audren de Porslan, recteur de Taulé, avait béni une cloche dont le parrain fut Gabriel de Poulpiquet de Quermen, et la marraine Perrine de Kerébars, comtesse de Keromnès. Au bas du cimetière se trouvait la chapelle de Saint Roch ; elle fut également démolie. La statue de Saint Roch et celle de Saint Sébastien furent transportées dans la chapelle de N.-D. de Callot, ainsi que l'autel du Saint Nom de Jésus. La paroisse possédait une confrérie du S. N. de Jésus qui fut érigée en 1700.

4. — ÉGLISE ACTUELLE

L'église actuelle a été construite en 1867 sur les plans donnés par M. François de Kergrist, maire de Carantec ; elle est dans le style du XIII^e siècle. Longueur extérieure 37 m. ; longueur intérieure 31 m. 50 ; largeur de la nef et des collatéraux 14 m. ; longueur du transept 24 m. ; le chœur a 9 m. de long sur 6 m. de large. L'intérieur de l'église présente un aspect saisissant ; les piliers de la nef sont cylindriques et ornés de chapiteaux finement sculptés ; les quatre piliers du transept sont formés de colonnettes en faisceaux, sur lesquels reposent les arcs ogives de la voûte. Les fenêtres et les arcatures du chœur présentent une imitation de la Sainte Chapelle de Paris. Le clocher a 37 m. de haut ; il se présente bien avec ses deux chambres de cloches, sa double galerie, avec ses balustrades ornées de quatre-feuilles et d'ogives ; c'est l'œuvre de M. Le Naour de Quimper ; il ne fut bâti qu'en 1887. Le mobilier de l'église sort des ateliers de M. Derrien, de Saint-Pol-de-Léon. Les dépenses totales se sont élevées à 95.700 fr. La famille de Kergrist y a contribué pour plus de 21.000 fr. Le gouvernement, par décret présidentiel signé Mac-Mahon, a concédé à M. François de Kergrist et à ses descendants, la jouissance de la chapelle de Saint Joseph.

Liste des principaux donateurs de l'église : les familles de Kergrist, de Parscau, de Flotte, de Lansalut, du Plessix, de Penguern, du Beaudiez, de Grondel, l'abbé Bohic. M. Laot, recteur de Carantec, parcourut tout le diocèse pour recueillir des souscriptions. Le charroi des matériaux fut fait par les paroissiens. En 1897 un superbe carillon était installé dans le clocher, et en 1900, l'église s'enrichissait de quatre vitraux du plus bel effet.

Un nouveau cimetière ayant été construit, l'ancien cimetière qui entourait l'église fut désaffecté. Mais en 1905, la clôture en fut renouvelée : un grillage fut posé devant la partie nord, ce qui permit d'éta-



Eglise actuelle de Carantec

blir un chemin de ronde pour les processions. Ce travail, exécuté d'après le plan donné par M. Joseph de Kersauson, ne coûta pas moins de 2.000 fr. Les ossements furent pieusement recueillis par des travailleurs de bonne volonté, et transportés dans le nouveau cimetière, où fut élevé un superbe monument funéraire, dû à la générosité de Madame Joseph de Kergrist.

CHAPITRE II

1. — CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE CALLOT

Au nord de Carantec se trouve l'île de Callot, séparée de la terre ferme par un banc de sable appelé « *ar Vale* ». Ce banc de sable se découvre à toutes les marées. L'île hérissée de rochers a une longueur totale de 3 km. sur une largeur moyenne de 500 m. Le point culminant est à 22 m. au-dessus du niveau de la mer.

« L'an 489, Corsolde, général des Danois, étant » descendu en bas Léon, s'y tint jusqu'à l'an 502, » que le prince Rivallon Murmaczon quittant l'île » de Bretagne, descendit en Léon, d'où il chassa » Corsolde et ses Danois, les ayant contraints après » plusieurs pertes de se retirer en l'isle de Callot, » où il les poursuivit, força leur camp, et les tailla » en pièces, et en mémoire de cette victoire obtenue par les intercessions de Notre-Dame, il fonda » une chapelle au nom de la Vierge Marie, au » même lieu où était la tente du Barbare Corsolde, » et c'est la dévote chapelle de Notre-Dame de » Callot (Albert Le Grand de Morlaix 1636). »

Cette chapelle fut reconstruite à diverses reprises. La tour porte la date de 1672, avec le nom de M. Lescop, recteur de Taulé. Les dépenses de la tour et des réparations de la chapelle s'élevèrent à 3.227 livres 10 sols.

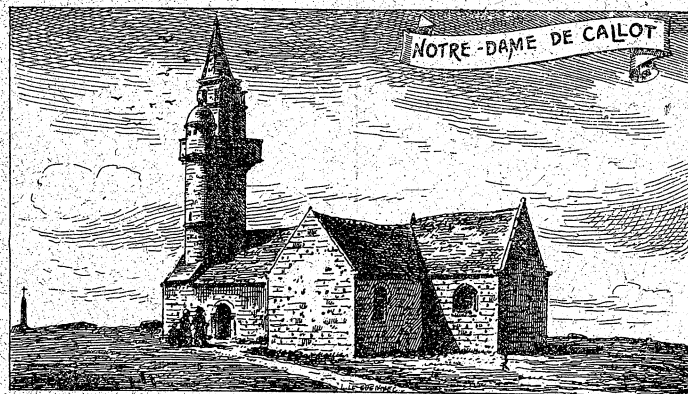
Le sanctuaire est couvert d'ex-voto, rubans, croix, médailles. « Ce saint lieu, écrivait vers 1650 Cyrille le Pennec, est merveilleusement hanté de beaucoup de personnes de condition et de marque et

de menu peuple du haut Léon et de Tréguier. Mgr René du Louët, évêque de Cornouaille, lorsqu'il était premier dignitaire de Léon, l'a fait agrandir, ayant construit, devers le Septentrion, une gentille chapelle en l'honneur de Saint Joachin et de Madame sainte Anne, père et mère de la très Sainte Mère de Dieu. Tout ce qui est en ce lieu ne respire que la piété et la magnificence, et c'est pour parler avec candeur et ingénuité, pour la bonne conduite et la noble direction de noble et vénérable personne messire Rolland de Poulpiquet, sieur de Feunteunseur, grand vicaire de Léon, recteur de la dite paroisse de Taulé. »

Pendant la Révolution la chapelle fut entièrement dégradée, pour être convertie en caserne. Deux calices en argent furent enlevés ; 6 colonnes dont 2 en marbre furent transportées à Morlaix ; les autels et les confessionnaux furent démolis ; un buffet à tiroirs fut vendu 40 fr. Aussi le commissaire délégué, Jézéquel, pouvait-il écrire au District de Morlaix, le 23 vendémiaire, an 3 de la République. « Nous venons de tout chiffonner dans la ci-devant chapelle de Callot. Mettez en réquisition un maçon pour la construction de la cheminée ; le maître autel fournira les pierres principales. (Archives de Carantec).

Après la tourmente révolutionnaire, il fallut tout relever. Ce fut l'œuvre de M. Nédelec, recteur de Carantec, secondé par le Maire, André Couhité. La Sainte Vierge y est honorée sous le titre de *Virgo potens (Guerc'hez galloudus)*. Les pêcheurs qui passent, montés sur leurs frêles barques, se découvrent à la vue du clocher et récitent l'Ave Maria. Les marins, à leur départ, font dire une Messe ; à leur retour, c'est une Messe d'actions de

grâces. Si par malheur ils viennent à disparaître au sein des flots, que de supplications à la bonne Mère pour le repos de leurs âmes ! Les naufrages, hélas, ne sont que trop fréquents. De 1890 à 1910, 40 marins ont péri en mer dont 19 sur les côtes de La Rochelle. Les agonisants ont une large part dans les prières des fidèles ; puis le soir du 31 Décembre, quand le sillon est à sec, toute la contrée se met en branle, et va demander la protection de la Sainte Vierge pour la nouvelle année.



Les trois pardons de la chapelle ont lieu le Lundi de la Pentecôte, le Lundi de la Trinité, et le Dimanche qui suit l'Assomption. On peut y gagner ces trois jours une indulgence plénière. Quand la mer est dans son plein, la procession se rend en bateau. Jusqu'en 1858, la procession de la Fête-Dieu se rendait en l'île de Callot. Sur une éminence, à l'entrée de l'île, devant une plaine assez étendue, s'élevait l'oratoire d'où se donnait la bénédiction. Cette tradition a cessé, la plaine a été envahie par la mer, et l'oratoire a été démoli.

Notre-Dame de Callot était un bénéfice connu sous le nom de Gouvernement. Les comptes étaient apurés par le Sénéchal : ainsi de 1759 à 1786, on y trouve la signature de Claude Prigent de Querébars, premier magistrat civil de Léon. Le 11 Juin 1629 (1) Jehan de Boiséon étant sur le point de faire profession à Blois dans l'ordre des Capucins sous le nom de frère Jérôme de Morlaix, donna aux religieux mendiants établis à N.-D. de Callot, en la maison que le seigneur de Lesireur a fait bâtir, 60 livres de rente à charge de dire cinq messes aux fêtes de la Sainte Vierge. On ignore si les religieux se sont établis à Callot, mais il est certain que les Capucins y prêchaient fréquemment. Leurs sermons étaient payés 12 sols.

On a cru pendant longtemps que la bannière conservée au presbytère de Taulé avait été donnée à la chapelle de Callot par Marie de Leczinska, femme de Louis XV. L'idée en aurait été suggérée à la Reine par Mgr du Coëtlosquet, né à Kerigou en Saint-Pol-de-Léon, précepteur des enfants de France. Cette bannière a été offerte à l'église de Taulé en 1743 par le Marquis de Morant, vicomte de Penzé, colonel au régiment des dragons de la reine. (Archives de la Mairie de Taulé).

Au-dessus du maître-autel est placée la statue de la Sainte Vierge : c'est une œuvre du XVII^e siècle. Cet autel est surmonté de six chandeliers d'argent et d'une croix du même métal en style Louis XIII. MM. les chanoines Peyron et Abgrall, dans l'intéressante notice qu'ils ont consacrée à Carantec, attestent que la donatrice en serait Anne de Coatjunval du Louët, qui habitait au château de Kerrom, paroisse du Minihy. Ses armes étaient : *fascé de vair et de gueules de six pièces*. Celles de son mari :

(1) Archives départementales.

d'après M. de Lefebvre, p. 47 : il y aurait aussi dans l'église même de Carantec des chandel. d'argt, et la statuette de la donatrice Anne de Louët de Coatjunval.

un lion d'argent, couronné de même sur un fond de gueules. C'étaient les armes des de Clisson-Keralio (1). Le calice de la chapelle est un don de la Marquise de Brésal ; ses armes s'y trouvent : *de gueules à six besants d'argent*. La lampe du sanctuaire porte l'écusson de Mgr du Louët, seigneur de Kerrom, de Coatjunval, qui était fils de Jacques du Louët, seigneur de Kerrom, de Coatjunval, et de Jacquette de Brésal. Le château de Kerrom, en Saint-Pol-de-Léon, où résidaient les du Louët, est devenue la propriété des de Kerhorre, puis des Audren de Kerdrel ; il n'est séparé de Callot que par l'estuaire de la Penzé et la baie de Pempoul.

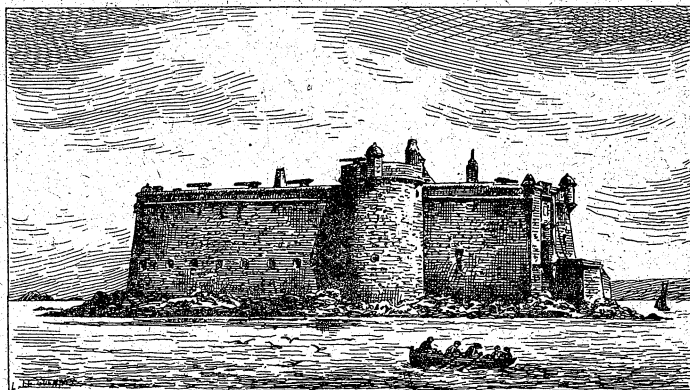
Une maison appelée *Ty-ar-Verc'hez* servait dans le cours du 18^e siècle à un détachement de garde-côtes. La paroisse était obligée de fournir les lits. Sur la pointe extrême de l'île se dressait un fort dont il ne reste que des ruines. C'est du haut de ce tertre, qu'apparaît aux yeux ravis du promeneur, au milieu de nombreux îlots, la merveilleuse rade du Paradis, déjà signalée en 1794 par Cambry dans son ouvrage sur le Finistère, et qui offre un excellent mouillage aux vaisseaux de guerre. Cette rade sert de point de relâche à l'escadre du Nord.

2. — CHATEAU DU TAUREAU

Pol de Courcy, dans son itinéraire de Rennes à Brest, paru en 1859, trace la description du Taureau. « Le château est armé d'une batterie basse et rasante de canons de gros calibre, placée dans les casemates voûtées par Vauban en 1680. Des pièces plus légères, parmi lesquelles on remarque deux anciennes coulevrines à huit pans, dont l'une porte les armes de Bretagne, entourée de la cordelière, défendent la plate-forme qui est dominée par

(1) Notice de A. de Blois en 1845, conservée aux archives de Carantec.

une tour ronde en forme de donjon, écroulée en 1609, et rétablie en 1614. Le fort contient des logements et une vaste citerne pour l'usage de la garnison ; l'entrée du midi donne du côté de la rade, et se ferme au moyen d'un pont-levis. Les bourgeois de Morlaix, pour se mettre à l'abri des



Château du Taureau (ancien état)

incursions des Anglais, construisirent cette forteresse en 1542 ; ils en entretenaient la garnison, et nommaient le capitaine pour un an. En 1660, Louis XIV dépouilla la ville de ce glorieux privilège, unique à cette époque en France, d'exercer sa souveraineté sur une place-forte frontière. Après cette confiscation, elle ne fut plus qu'une prison d'Etat où fut renfermé en 1775 La Chalotais, procureur au parlement de Bretagne, transféré de là à St-Malo, et en 1795 les terroristes Romme, Soubrany, Goujon, Duroy et Bourbotte qui se poignardèrent dans leur prison pour échapper à la honte de l'échafaud ». A la même époque on renfermait dans les casemates les prêtres réfractaires. Après

l'insurrection de la Commune de 1871, le socialiste Blanqui y passa aussi quelque temps.

« Lorsque la grosse tour du château s'écroula en 1609, la sentinelle, disant actuellement son rosaire, fut couverte des ruines, en telle façon toutefois qu'elles se formèrent en guise d'un dôme à l'entour de lui. Ayant été longtemps en cet antre, il advint qu'un des dogues du château alla parmi ces ruines, et sentant cet homme se mit à japper : les soldats estants allés voir ce que c'était, l'entendirent se plaindre, et ayant osté plusieurs charetées de pierres de dessus luy, ils le trouvèrent en cette grotte miraculeuse, le chapelet en main, remerciant Dieu et N.-D. du Rosaire. » (Albert Le Grand).

Mais le château a perdu peu à peu son aspect primitif ; en 1890 on a fait sauter les vieux canons. Quand survint l'alerte de Fachoda, on y posa des canons Maxim. Mais les canons ont été enlevés ; les gardiens sont partis ; le feu qui l'indiquait aux navigateurs ne brille plus. Le vieux Taureau reste immobile au milieu des vagues écumantes, pleurant sa gloire passée.

Toutefois de combien de sinistres drames n'a-t-il pas été le témoin ! Le 23 Octobre 1747, un navire corsaire de St-Malo, l'*Alcide*, se perdit près des roches Ricard ; 27 des hommes de l'équipage purent gagner le château. Une quarantaine se jetèrent à la nage et furent noyés. Une gabarre de Dourdu put recueillir 47 naufragés cramponnés aux mâts et agrès. L'aumônier, le Père Janeau, Cordelier, mourut à peine débarqué à Carantec ; 22 noyés furent inhumés à Carantec, 3 à Plouézoc'h, 6 à Locquénoles, 1 à Ploujean. L'équipage se composait de 193 hommes. Un canon de l'*Alcide* avec quelques autres épaves est conservé au musée de Morlaix.

Le 23 Novembre 1893, un navire anglais de Glasgow, l'*Aboukir-Bay*, se perdait dans les mêmes parages. Tout l'équipage périt ; 14 noyés furent relevés sur la côte, et inhumés au cimetière de Carantec. Un mausolée leur fut élevé, grâce à une souscription publique.

CHAPITRE III

MANOIRS - FAMILLES

Les seigneurs jouissaient en l'église tréviale de Saint-Carantec, de prérogatives ou prééminences, consistant en tombes, escabeaux, écussons sur les fenêtres. Ils étaient redevables d'offrandes en nature ou en argent. S'ils ne résidaient pas dans leur manoirs, les fermiers payaient en leur nom.

1. — COSQUERVEN

Le manoir de Cosquerven est situé sur le versant d'une colline, faisant face à la pointe de Trégondern de St-Pol. Là demeuraient les Fouquet de Cosquerven, vieille famille connue depuis Perrot Fouquet, entre les nobles de *Henguic* (Henvic) à la réformation de 1443, et qui portait pour armoiries : *de gueules à six fleurs de lys d'argent, au chef de même*. Ils appartenaient à la famille de Fouquet, surintendant des finances sous Louis XIV, mort en la forteresse de Pignerol en 1680. Fouquet, maréchal de Belle-Isle, fut en 1750 le parrain de Charles Fouquet fils de Gabriel Fouquet et de Denise de Tréanna. Richard Fouquet fut gouverneur du Taureau en 1560. Les Fouquet contractèrent des al-

liances avec les de Kergadalen, Pastour de Kerambellec, de Launay, de Tréanna, de Kersaintgilly, etc. Jean Fouquet avait épousé en 1788 à Plougoulm Anne de Kersaintgilly fille de Louis de Kersaintgilly et de Marie de Kergoat. Anne de Kersaintgilly fut en 1788 marraine de Jean-Joseph Bohic qui devint plus tard vicaire de Ploujean, de St-Pol-de-Léon, supérieur de la maison St-Joseph ; on trouve encore sa signature au mariage de Constant de Lésérec et de Rose de Kergrist, de Tréguier, 1827. Actuellement les terres de Cosquerven appartiennent en partie à la famille Chevalier.

2. — CRÉACHEIN

Mlle de Porsmoguer, propriétaire de Créac'hein près du Francic, payait pour ses prééminences en 1755 la somme de 5 livres 5 sols.

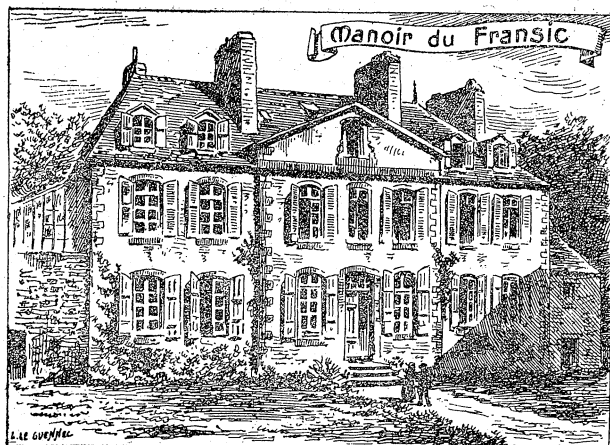
3. — CRÉAC'HÉROU

Les familles Quintin de Roc'hlas, Le Borgne de Trévidy, Le Borgne de la Palue et du Rozel donnaient un boisseau de froment de 1600 jusqu'à la Révolution. Il subsiste encore à Créac'hérou une vieille maison gothique avec portes ogivales et fenêtres à meneaux.

4. — FRANCIC

La famille de Keranguen payait 3 livres jusqu'à 1697. Dans le cours du siècle suivant, le Francic appartenait aux de Poulpiquet. Par un acte (1) du 12 Avril 1784, la famille de Poulpiquet cédait pour 24.000 livres la terre du Francic, qui était un bien indivis, à Joseph Poulpiquet de Coëtlez. Mais les du Dresnay y résidaient vers 1740. En 1746 le comte du Dresnay fut choisi comme arbitre entre les tré-

(1) Archives de Kervolongar en Garlan.



viens de Carantec et le Recteur de Taulé, au sujet des réparations à faire au presbytère de Taulé.

En 1780, Laurent du Dresnay, fils de Michel du Dresnay et de Marie-Anne de Montauduin épousa Françoise le Forestier de Kerosven. En 1790 Léonard du Dresnay épousa Reine de Kervenoaël, fut nommé maire de Carantec ; peu après il résilia sa charge et fut remplacé par Yves Nicolas, de Créac'héroü. Les Couhitte et les Borgnis-Desbordes demeuraient au Fransic vers 1800 ; André Couhitte fut maire de Carantec de 1802 à 1814. En 1850 le Fransic était la propriété de François du Plessix-Quinquis, époux en 1^{res} noces de Marie-Louise de Coëtlogon de Guingamp, et en 2^{mes} noces de Sophie de Penguern. Cette terre appartient aujourd'hui aux de Parscau du Plessix. Le manoir est une construction assez vaste du XVIII^e siècle.

5. — FROUT

Gourio, seigneur du Frouit et de Lesireur épousa Jeanne de Kersulguen en 1451. Un de ses descendants, Pierre Gourio, par un acte daté de 1630, donnait pour une tombe à l'église 2 boisseaux de froment et 15 deniers tournois que devait fournir son fermier de Kerdudal.

De 1678 à 1692, on trouve comme résidant au Frouit le sieur de Lésérec de Trédern, de 1692 à 1707 Alain de la Brosse, et à partir de 1707 Alain de Launay. Au siècle dernier le Frouit appartenait aux Drillet de Lannigou, et aux Parscau du Plessix. Paul de Parscau, né à Abbeville en 1823, était fils de Pierre de Parscau et de Angélique de Lannigou ; il mourut en 1867. Il avait épousé Fanny de Kermoysan, fille de Hippolyte de Kermoysan et de Marie-Eugénie Le Denmat de Kervern. Leur fille Paule de Parscau épousa le vicomte Joseph de Kersauson du Vieux-Châtel, fils de Ludovic de Kersauson et de Marie du Dresnay. C'est au vicomte de Kersauson, devenu conseiller général du canton de Taulé et mort en 1913, que l'on doit l'initiative du projet d'un pont sur la Penzé.

Parmi les ascendants de cette famille on peut citer Yves de Parscau qui prit part au combat de Cérissolles en 1503 ; un chef d'escadre en 1784 ; un intendant général qui acquit en 1784 la terre de Keryvon en Saint-Derrien ; Guillaume de Kermoyan, croisé en 1268 ; Tugdual qui combattit aux côtés de Jeanne d'Arc et de Dunois à la bataille de Patay en 1429 ; un émigré qui fut fusillé à Quiberon en 1795.

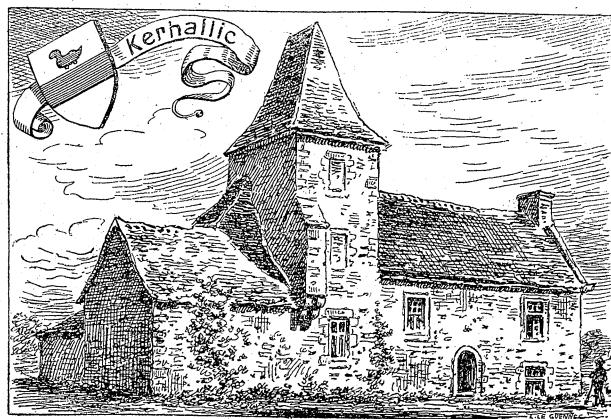
6. — GUIZOU ou GOUËZOU

Cette terre appartenait au XV^e siècle à une famille du même nom. Henri de Gouëzou comparait entre les nobles de Carantec à la réformation de 1443. Les armoiries de cette maison étaient : *d'argent à trois sangliers de sable*. Elle passa ensuite aux Le Gac de Kersanton et de Coëtgestin.

La dame de Coëtgestin, propriétaire du Guézou, donnait en 1670 un quart de gacée de froment. Les fermiers s'acquittèrent de cette charge jusqu'à la Révolution.

7. — KERALLIC

Le manoir de Kerallic, situé sur une hauteur qui domine la route de Henvic, se présente bien encore aujourd'hui avec ses vastes bâtiments, sa tourelle, ses larges avenues, et son mur d'enceinte. Là habitaient les de Kerallic, hauts et puissants seigneurs, qui blasonnaient : *d'argent à la fasce d'azur accompagnée en chef d'une merlette de même*. Les registres paroissiaux portent la signature de Claude, et de Yves de Kerallic de 1600 à 1691. Ils possédaient dans l'église un escabeau et une tombe ; et donnaient à cet effet un boisseau de froment. Des malveillants avaient fait disparaître l'escabeau et l'accoudoir ; cela donna lieu à une explication publique au prône de la grand'Messe. Un contrat fait en 1655 consacra les droits de la famille de Kerallic. Le boisseau de froment fut fourni de 1694 à 1720 par le sieur de Launay Boudin, et à partir de 1720 par le sieur de Tromelin son fils. La Fabrique paya à M. de Launay Boudin 25 livres en 1700 pour avoir obtenu de Rome la bulle d'indulgence destinée à la chapelle de Callot. Le manoir de Kerallic servit de refuge pendant la Terreur au Curé de Carantec, Olivier Le Lez. Ce vaillant prêtre



fut bien gardé par les paroissiens ; il refusa courageusement de prêter serment à la Constitution civile du Clergé. On lui avait installé une chambre au haut de la tourelle ; le lit-clos qui lui servait est demeuré intact jusqu'à 1910. Le manoir de Kerallic appartient aujourd'hui à la vicomtesse Joseph de Kergrist, née le Rouge de Guerdavid.

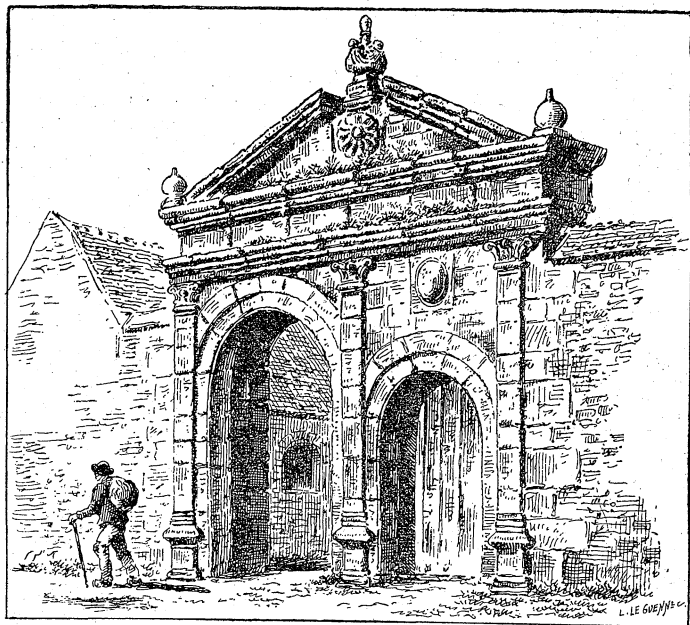
8. — KERAMOUCET

L'écuyer Alain Daniel, seigneur de Keramouset, donnait à Saint Carantec pour une tombe un boisseau de froment et 4 sols 3 deniers à prélever sur un champ à Troborn (1640). Le manoir de Keramouset n'existe plus ; on le voyait au village de Kerdanet, au bord de la route de Morlaix.

9. — KERANGOAGUET

Le manoir de Kerangoaguet, près du Fransic, conserve encore quelques restes de son antique splendeur. C'est une demeure du XVII^e siècle, avec cour fermée, et portail de la même époque. On y

accède par une large avenue plantée de hêtres. Les Guichoux de Kerangoaguet, qui l'habitaient, payaient pour leurs prééminences un boisseau de froment.



Portail du Manoir de Kerangoaguet

Leur nom disparaît après 1668, pour faire place aux de la Fargue jusqu'à 1695, puis à Pierre Huon, sieur de Resgourel, époux de Françoise de Coatancour. Au siècle suivant Kerangoaguet appartenait aux Forestier de Kerosven, et après avoir passé aux du Plessix-Quinquis il vient d'être acheté par François Merret, de Taulé.

10. — KERILIS

Les familles de Poulraz-Colin et plus tard de Kerléan, seigneurs de Kerilis, donnaient à la fabrique 24 sols sur le champ de Parc-Mouez. Cette rente a été payée jusqu'à 1866. Kerilis est à l'entrée du Bourg.

11. — KERLOUQUET

Le manoir de Kerlouquet appartenait primitivement au baron de Neufbourg, déjà cité plus haut, qui le vendit vers 1600 à François Quintin. Le sieur de Keraudy Quintin payait 20 sols pour ses prééminences jusqu'à 1669. De cette époque à 1736, cette redevance fut payée par la famille Keravel de Kerret, et ensuite par les de la Motte de la Pisse. Plus récemment Kerlouquet était habité par Ange du Beaudiez, époux de Pauline de Lansalut ; actuellement il appartient aux enfants du vicomte Alphonse de Kermenguy, mort en 1911.

12. — KEROMNÈS

Devant l'anse du Clouet, à 1 km. du Bourg, se dresse le château moderne de Keromnès. Cette terre appartenait d'abord à la famille Omnès qui lui donna son nom ; elle passa aux Bouteillier, aux de Boiséon, aux de Kergroadez. François de Kergroadez la vendit en 1683 à Nicolas Salaun de Kermoyal. Les Salaun de Keromnès l'ont apportée aux de Kergrist et aux de Kermenguy. Le vicomte Alphonse de Kermenguy, fils de Emile de Kermenguy, député du Finistère et de Sidonie de Forsanz, avait épousé Jeanne de Kergrist, fille de François de Kergrist et d'Adélaïde de la Boissière.

Joseph de Keromnès, fils de Nicolas, épousa Marie-Anne Carré de Keranguen.

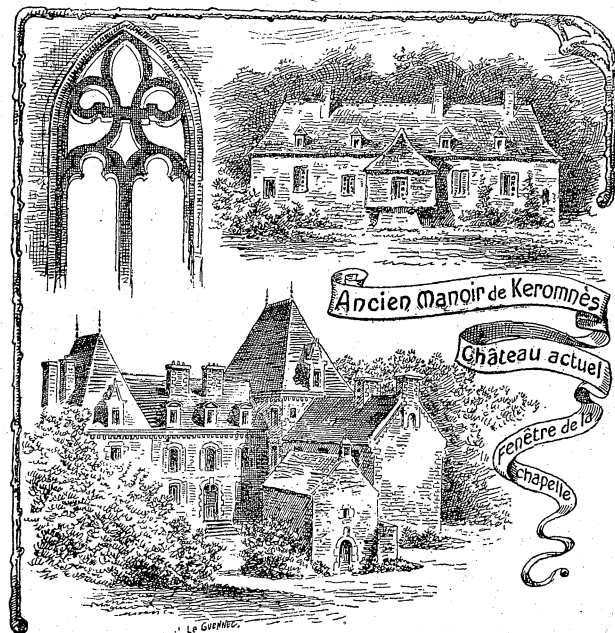
Enfants : 1. Bernard 1725, 2. Nicolas 1726.

Nicolas de Keromnès épouse Perrine Prigent de Querébars.

Enfants : 1. Thérèse 1761, 2. Françoise 1763, 3. Marie-Ursule 1765.

Julien Audren de Kerdrel épousa Thérèse de Keromnès en 1785.

Julien-Corentin de Kergrist de Ploubezre (C.-d.N.) épousa en 1790 Françoise de Keromnès.



Leurs enfants furent : 1. Nicolas 1791, 2. Charles-Jean 1794, 3. Julien 1796, 4. Joseph-Pierre 1798, 5. Marie-Augustine 1800, ondoyée par l'abbé de Kersabiec en vertu de l'autorisation donnée par M. Péron, vicaire général de Léon, 6. Thérèse 1802, 7. François-Marie 1805, 8. Marie-Caroline 1807.

1. Nicolas devint capitaine de cavalerie ; quand il mourut en 1862, il était maire de Carantec.

2. Charles-Jean fut un des brillants élèves du Collège de Léon. En 1814, il fut autorisé à porter la décoration du Lys ; en 1815, dans une pièce rédigée en latin, le Principal du Collège, et le Professeur de Rhétorique, faisaient l'éloge de l'élève Charles de Kergrist. En 1823, il était procureur du Roi à Morlaix. Il épousa Jeanne de Flotte, fille de Jacques de Flotte. Un de ses fils, François, né en 1824, devait fournir une belle carrière. Bachelier du Collège de Léon, docteur en droit, lauréat de la Faculté de Paris en 1847, secrétaire général de la Préfecture du Finistère, maire de Carantec, chevalier de St Grégoire le Grand, il fut des soutiens de la cause catholique ; il mourut en 1908.

4. Joseph-Pierre, conseiller à la cour de Rennes, épousa Pauline de Cargouët, fille de M. de Cargouët et de Marthe de Cadignan. Ce fut leur fils Joseph qui construisit le château actuel du Rohou.

8. Marie-Caroline épousa M. Le Gac de Lansalut.

13. — KERROT

La terre de Kerrot appartenait au XVI^e siècle à la famille Nicolas. Elle fut ensuite la propriété des de Kervéatoux, seigneurs de Plouarzel et plus tard des Prigent de la Porte-Noire qui signaient parfois

Prigent de Kerrot. L'église tréviale recevait d'eux 1/4 de garcée de froment et 12 sols. Des Prigent de Kerrot, Kerrot passa entre les mains des Prigent de Querébars, et des d'Herbais. Actuellement cette terre appartient à Jean Sibiril et à la veuve Christophe Tanguy.

Jean-Claude Prigent de Querébars, fils de Jean Prigent et de Marie-Anne de la Porte-Noire, naquit à Roscoff en 1711. Il épousa Thérèse Duclos de la Moinerie, fille de Pierre Duclos, avocat à la cour de Rennes ; sa belle-sœur Renée Duclos avait épousé Louis Balan.

Enfants de J.-M. de Querébars et de Thérèse de la Moinerie :

1. Marie-Perrine qui épousa Nicolas Salaun de Keromnès ;

2. Jean-René, major du Roi, émigré en 1792 ;

3. Pierre-Augustin, capitaine au régiment de Brie, officier de l'armée de Condé. Il se retira à Carantec et y mourut en 1819 ;

4. Marie-Françoise, qui épousa Antoine d'Herbais, capitaine au régiment de la Croix ;

5. Thérèse, qui épousa Jean-Louis de Kermerchou de Kerautem ;

6. Marie-Josèphe, morte en l'an V.

Claude Prigent de Querébars, sénéchal de Léon, mourut en 1786.

14. — LA MOTTE (Ar Vouden)

Cette terre a donné son nom à une famille de la Motte, qui portait pour armes : *d'argent au château de gueules*, et dont la dernière héritière, Marie de la Motte, épousa en 1569 Adrien Le Borgne, seigneur de Lesquiffiou.

Au XVII^e siècle Alexandre Le Borgne, de Lesquiffiou, recteur de Guiclan, était propriétaire du manoir de La Motte. Il jouissait de prééminences dans l'église de St-Carantec, comme l'atteste l'acte de 1657 conservé dans les archives de Lesquiffiou.

15. — LAUNAY (Ar Vern)

Le Launay appartenait aux de Kermellec, qui, en 1695 payaient à l'église la somme de 30 sols par l'entremise de noble homme Yves Le Veyer. Isabeau de Kermellec épousa en 1453 Marc de Troërin, à qui l'on doit le Jubé artistique de la chapelle de Lambader. Un de Kermellec était commandant du Taureau en 1577. Leur propriété appartient maintenant à Jean Tanguy.

16. — MÉZILLY

Seigneurs de Mézilly : Henri Balavesne et Sybille de Guicasnou 1547. — Maurice Balavesne, maire de Morlaix et Marie le Blonsart, 1580. — Catherine Balavesne, et Mathieu Floch, maire de Morlaix 1606. — Maurice Floch et Marie Le Rouge 1648. — Maurice Floch et Anne de Coatnempren 1672. Cette famille s'est fondue dans du Rusquec ; elle donnait 20 sols pour ses prééminences. Les Floch de Mézilly avaient des tombes dans l'église de Saint-Melaine de Morlaix. Le vieux manoir a été démoli ; la terre appartient à la vicomtesse Joseph de Kergrist.

17. — PENZORNOU

Penzornou s'étendait au bord de la mer, à mi-chemin du Passage de la Corde. Les seigneurs de Penzornou sont signalés depuis Hervé Penzornou, vivant en 1380, aïeul de Guillaume Penzornou, entre

les nobles de Carantec à la réformation de 1445. Ils avaient pour armoiries : *d'argent à la fasce de sable accompagnée en chef d'une merlette de même.*

La terre de Penzornou passa par alliance vers 1680 à Tanguy de Tréanna et en 1755 au vicomte de Coëtlosquet. Cette famille possédait plusieurs tombes dans le chœur de l'église ; elle payait 3 livres à la St Martin. Il reste peu de choses de l'ancien manoir : Hervé Nicolas en est le propriétaire actuel.

Seigneurs de Penzornou : Jacques de Penzornou et Marie Calloët de Lanidy, 1500. — Jean de Penzornou et Marie de Kergroadez 1580. — François de Penzornou et Françoise du Dresnay 1650. — René de Penzornou et Guillemette de Keroulas 1680. — Tanguy de Tréanna, de la paroisse de Crozon, et Françoise de Penzornou. Leur fils François de Tréanna épousa en 1695 Denise Bécam du Rest, de Rospor-den.

François de Tréanna et Denise Bécam eurent 8 enfants, tous baptisés à Carantec. Deux de leurs filles épousèrent des Fouquet de Cosquerven. Leur fils François, né en 1699, épousa Denise Bécam, fille de Jacques Bécam du Moustier et de Marguerite Le Pape de Trévern, 1738.

La fille de François de Tréanna et de Denise Bécam, Denise, née en 1740, épousa à Saint-Melaine de Morlaix, en 1755 le vicomte Jean-François de Coëtlosquet qui devint en 1776 colonel au régiment Dauphin. Par arrêt de 1767, le vicomte de Coëtlosquet avait obtenu le droit d'établir une pêcherie à perpétuité le long de la mer, vis-à-vis la terre de Penzornou. Il mourut émigré en Allemagne en 1796, après avoir vendu sa terre de Penzornou aux Kerouartz.

Enfants de J.-F. de Coëtlosquet et de Denise de Tréanna :

1. Etienne, né en 1756, capitaine au régiment du Royal Piémont en 1777. Il épousa la fille du marquis de la Maisonfort, et mourut en 1814 ;

2. Jean-Baptiste, né en 1757, mort au Collège de Juilly ;

3. Marie-Josèphe, née en 1759, mariée à César le Provost de la Touche. Leur fille Julie devint comtesse d'Hérouville ;

4. Julie-Jeanne, née en 1760, mariée en 1783 à François le Normand de Lourmel. Pendant la Révolution, elle émigra en Angleterre, et mourut au château de Hourmelin en 1833.

Enfants d'Etienne de Coëtlosquet et de Françoise de la Maisonfort :

1. Charles, né à Morlaix en 1783, général en 1813, ministre de la guerre en 1823, mort en 1836 ;

2. Anne-Désirée, qui épousa en 1805 Louis de Clérambault.

D'où :

1. Le général de Clérambault, mort en 1876. Il prit part aux batailles livrées sous Metz en 1870 ;

2. M. de Clérambault, dont la fille épousa M. de Gontaut-Biron ;

3. Mlle de Clérambault, mariée au marquis de la Maisonfort. Une de leurs filles épousa Charles de Lesseps, l'autre M. Lorois qui fut député de Quimperlé en 1886.

18. — QUERMEN

Le manoir de Quermen était habité en 1600 par Jean de Poulpiquet et Françoise de Gouzillon, sa femme. L'église recevait de cette famille 2 garçons de froment jusqu'à 1674. Adélaïde de Poulpiquet, fille de Guillaume Poulpiquet de Coëtlez, qui demeurait au Minihy, épousa en 1775 à Carantec, Toussaint le Bihan de Pennélé. Gabriel de Poulpiquet de Quermen, conseiller au Parlement de Bretagne, mourut en 1780. Des de Poulpiquet cette terre a passé à la famille Budès de Guébriant, de Bagneux ; elle vient d'être achetée par Jacques Nen et Pierre Tanguy.

19. — FAMILLE DE FLOTTE

Cette famille habite Carantec depuis de longues années. Jacques de Flotte, officier de marine, fils de Paul de Flotte, contre-amiral et de Jeanne Le Voyer, épousa Mauricette Mol de Guernélez, fille de Paul de Guernélez, dont le père était Claude de Guernélez et la mère Jeanne de Kermabon. Les de Kermabon possédaient la terre de Kerprigent à Saint-Jean-du-Doigt. François de Kermabon fut autorisé par le roi en 1640 à rétablir les fourches patibulaires de sa justice seigneuriale.

Bonaventure de Flotte, frère de Jacques, né en 1784, lieutenant d'artillerie, épousa Sylvie de Boulainvilliers. D'où 3 enfants :

1. Paul, 2. Charles, 3. Thérèse.

1. Paul, député de Paris en 1848, mourut à Solano (Italie) en 1861 ; 2. Charles, officier de marine mourut à Odessa en 1855 pendant la guerre de Crimée. Il avait épousé Fanny de Kergrist, sœur

de François de Kergrist. Leur fils Paul est mort à Brest en 1900 ; leur fille Fanny est la propriétaire actuelle de Kernilis au bourg de Carantec ; 3. Thérèse épousa le baron Louis Dein qui fut député du Finistère sous Napoléon III.

La famille de Flotte descend de Paul de Flotte, Capitoul de la ville de Toulouse en 1718.

20. — FAMILLE POULIQUEN - CLÉAC'H

Hervé Pouliquen, lieutenant de douane, épousa en 1793 Jacqueline Cabon, fille de Jean Cabon et de Anne Tournemine. Leurs enfants furent : 1. Jean Pouliquen, mort curé de Concarneau en 1833 ; 2. Armand Pouliquen, mort curé de Lesneven en 1858 ; 3. Marie-Jeanne Pouliquen qui épousa François Cléac'h de Callot. Les enfants de François Cléac'h furent : 1. Jean-Marie, qui fut aumônier militaire en 1870, et mourut Oblat de Marie à Angers en 1896 ; 2. François, inspecteur des Douanes à Toulouse, mort à Carantec en 1913. Il avait épousé une nièce du général Trochu ; 3. Angèle, qui épousa Laurent André en 1844. Les autres parents de cette famille sont Jean-Marie Charles, François Guyader, et Jean Le Roux, célèbre par son voyage au Cap Horn.

21. — FAMILLE PERROT - SIBIRIL

Philippe Perrot de St-Pol-de-Léon, fils de Alain et de Jeanne Yaouanc, épousa le 20 Messidor, an 3 de la République, Anne Sibiril, fille de Jean Sibiril et de Marguerite Le Roux.

Philippe Perrot était le grand-père des Pondaven, Morgant, Guillerme de St-Pol-de-Léon, qui se sont illustrés dans l'art de la sculpture sur bois. Parmi les Sibiril, on peut citer Jean Sibiril, président du Conseil de Fabrique, mort octogénaire.

22. — FAMILLE LE VEYER

La famille Le Veyer est souvent citée dans les registres : elle forma des alliances avec les Corre, Men, Castel etc. Ces familles ont donné naissance à plusieurs prêtres : l'abbé Le Veyer, recteur de Pleyber-Christ 1798, l'abbé Corre, supérieur de la Maison St-Joseph à St-Pol-de-Léon 1833, l'abbé Castel, recteur de Bodilis, l'abbé Hervé Castel, recteur de Goulien, mort en 1891, l'abbé Jacques Marrec, recteur de Loc-Maria-Berrien, mort en 1893, l'abbé Jacques Castel, recteur actuellement de Saint-Melaine de Morlaix.

Les armes des Le Veyer étaient *d'argent à 2 haches d'armes de gueules.*

23. — AUTRES FAMILLES

Carluer de Keryvon, Le Lay de Keryvon à Kerilis 1780.

Botloré de Kerbalanec dont les terres étaient à la Croix.

Un Botloré de Kerbalanec commandait les paysans du Léon révoltés en 1793, et tint tête près du pont de Kerguiduff aux troupes du général Canclaux.

Jacques de Penfeunteuniou et Gabrielle de Kervasdoué 1754. Chrétien de la Masse, de Mesanstourm 1742. Bécam du Rest, Marzin de l'Isle 1600. Les Bécam et les Marzin furent déboutés de leurs prétentions à la noblesse en 1669.

G. Bayec habitait le manoir de Pen-an-Ent, à l'entrée du bourg, manoir récemment démoli, occupé par François Herry dit *le Parisien*. Les dépendances appartiennent aux Pârscau du Plessix.

Pierre Robichon de Kerhars, tué au combat de Trafalgar en 1805.

Au manoir de Kervézec demeurait vers 1708 la famille Pédron de Kermenguy. Plus tard on y voit Jean Fouquet de Cosquerven. De nos jours le comte Jules Goujon de Grondel y a élevé une charmante habitation et créé un parc qui s'étend devant la route de Henvic.

CHAPITRE IV

DONATIONS A L'EGLISE

Marie de Kergonnac'h, dame du Frou, donna à l'église une maison au bourg avec charge de 4 services par an. 1605

Françoise Nen donna une maison et un jardin au bourg pour un service par an. 1623

Jean Puill donna *Tachen-an-Inizan* pour une tombe. 1623

Yves Hamon et Françoise Milbéo donnèrent la moitié de *Parc-Balan* en Taulé et *Douar-ar-Veleien* à Callot pour un service par an. 1629

Mlle Françoise Fouquet donna 18 livres 10 sols de rente par an pour Messes, sur une maison au bourg. 1639

Pierre Bourdier donnait 1/4 de garcée sur le champ de *Poulbacou, Linguinou*. 1655

Françoise Hamon et Maudet Le Scanff, sur Keridec en Taulé donnaient 4 livres six sols pour 2 tombes et un service par an. 1666

Thomas Le Scanff donna *Parc-Lévénez* près Coat-plogou, et *Parc-Pen-Enez* à Callot pour un service par an. 1676

D'autres donations remontaient à une époque antérieure :

La moitié de *Parc-Cusaour* en Henvic, le champ de *Mechou-ar-Vis* près du bourg, le champ du *Crenner* près du Kellen, deux maisons au faubourg de la Croix, la terre de *l'Hôpital* à Callot.

Tout ce qui restait de biens après la Révolution a été vendu en 1867 pour aider à la construction de l'église. La vente produisit 8.067 fr.

CHAPITRE V

CHAPELLES -- CHAPELLENIES

Chapelle de Kerallie. — Il n'en est resté debout qu'une partie du chevet. (1) La chapellenie de Kerallie fut fondée avec 15 livres de rente sur une maison au bourg. Le 1^{er} chapelain fut Thomas de Kermellec. Cette chapellenie existait au XVIII^e siècle avec une rente de 30 livres. Le présentateur était M. Boudin de Tromelin.

Sainte-Anne du Fransic, bâtie en 1789. Le pardon du 26 Juillet continue à être très fréquenté.

Notre-Dame du Frouit, bâtie en 1860, reconstruite par le vicomte de Kersauson.

Chapelle de Kerangoaguet, démolie après la Révolution.

François-Marie Le Forestier fit ériger une chapellenie avec 100 livres de rente sur des biens en Henvic, pour 2 Messes par semaine à desservir en l'église de Carantec.

St-Guénolé de Cosquerven. — Jeanne de Kergadalen y fit ériger une chapellenie en 1670. Dans

(1) Le tableau des chapellenies du Léon, se trouve à la Mairie de St-Pol.

la chapelle, aujourd'hui en ruines, se trouvait la tombe de Françoise Hamon, pour qui on chantait une recommandation, pour 12 sols, 1629.

Chapelle de Keromnès, dédiée à Notre-Dame des Sept-Douleurs. — L'architecture est du XVI^e siècle ; on y voit sur le vitrail les armes des Bouteiller. A la chapellenie fondée en 1767 étaient attachées 54 livres de rente pour une messe par semaine à desservir en l'église de Carantec. Il existait encore 2 autres chapellenies, celle de Garannot et celle de Kergrac'h ; leurs biens étaient au territoire de la Croix.

Chapelle de Penzornou, démolie en 1840.

CHAPITRE VI

1. — CLERGÉ (1)

Curés de Carantec avant la Révolution

François Le Traon.	1648-1678
Alain Urien.	1678-1721
René Le Scanff	1721-1742
Alain Marzin	1742-1757
François Le Millour.	1757
Yves Le Traon	1757-1758
Jean Marzin.	1758-1762
Guillaume Le Scanff	1762-1780
Olivier Le Lez.	1780-1802
Jean Saout, sous-curé, détenu au château de Brest 1792, déporté en Espagne, habitait Santander	1791

(1) Listes établies d'après les registres paroissiaux.

Recteurs depuis le Concordat

Olivier Le Lez, de Plougoulm.	1802-1805
Yves Nédélec, de Saint-Pol-de-Léon.	1805-1815
Etienne Ségalen, de Plouédern.	1815-1819
Vincent Cozanet, de Ploujean.	1819-1843
François Boulic, de Plouguerneau.	1843-1862
Pierre Pichouron, de Tréflévern (C.-d.-N.)	1862-1864
Christophe Laot, de Cléder.	1864-1880
Jean-François Corrigou, du Drennec	1880-1884
Yves Savin, de l'Ile-de-Batz.	1884-1890
Corentin Lazennec, de Lampaul-Guimiliau.	1890-1911
Emmanuel Gargadennec, de Pont-Croix.	1911

VICAIRES

Corentin Carlosquet	1843-1844
Louis Inizan	1844-1845
Jean-Marie Ségalen.	1845-1849
Pierre Troussel, de Saint-Jean-du-Doigt.	1849-1854
Christophe Rognant.	1854-1856
Paul Postec, de Cléder.	1856-1863
Guillaume Guézennec, de Ploujean.	1863-1868
Paul-Marie Guiziou, de Lesneven	1868-1872
Jean-Marie Kéraudren, de Landévennec.	1872-1873
Benjamin Berthou, de Landivisiau.	1873-1877
Yves Stéphan, de Sibiril.	1877-1892
Hippolyte Simon, de Plouvorn	1892-1895
Jacques Trémintin, de l'Ile-de-Batz.	1895-1910
Yves Le Gall, de Plabennec.	1910

2. — RECTEURS DE TAULÉ

Yves Noblet	1617
Roland de Poulpiquet, seigneur de Feunteunspeur	1630
Jean de Gratz <i>de Kergoullès chan. et arch. de V. ouguier</i>	1649 <i>fut prêtre à R. de Taulé. (de Feunteunspeur)</i>
François Le Febvre.	1657 <i>ex curs. à Taulé p. 12)</i>

Claude du Plessix, prieur de Saint-Martin.	1661
René Lescop, trésorier de Léon	1670
Denis du Roz Le Lart, syndic du clergé de Léon.	1682
Christophe de Launay de Létang.	1745
Jean-Marie Audren de Porslan	1758
François Laot.	1783

3. — EVÊQUES ET VICAIRES GÉNÉRAUX DE LÉON

Mgr René, de Rieux	1613
Roland de Poulpiquet, vicaire-général	
Mgr Henri de Laval.	1651
De Kergorlay, de Kerléan, vicaires-généraux	
Mgr François de Visdelou	1665
Mgr Jean de Montigny.	1670
Mgr Pierre Le Neboux de la Brosse.	1671
De Penamprat ; Abrahamet, vicaires-généraux	
Mgr Jean-Louis de la Bourdonnaye.	1701
De Launay. Du Bourblanc. Le Dall de Tromelin. Le Sparfel. Le Borgne de Kermorvan, vicaires-généraux	
Mgr Jean-Louis Gouyon de Vaudurand	1745
Prigent. De Morinay. Authel, vicaires-généraux	
Mgr Jean-François d'Andigné de la Chasse	1763
Chrétien de la Masse. d'Andigné, vicaires-généraux	
Mgr Jean-François de la Marche.	1772
De Keroulas. De Goyon, De Penanprat, vicaires-généraux	

4. — Liste des Prêtres
enfermés au Château du Taureau et déportés
à Brême, le 25 Avril 1793

Guillaume Rochongar,	vicaire de Trévarn, en Dirinon.
Olivier Martin,	id. de Lanvoa, id.
François-Augustin Falher,	recteur de Dinéault.
Jollivet,	prêtre de id.
Pavec,	recteur de Plogonnec.
Thomas,	prêtre de id.
Menoux,	diacre de Pont-Christ.
Pierre Goasduff,	vicaire à Bodilis.
Scouarnec,	prêtre de Saint-Ségal.
Jacques-François Le Corre,	vicaire à Saint-Goazec.
Julien Trémur,	prêtre de Landerneau.
Guillaume Hervé,	vicaire au Monstoir-Trébrivant.
Jacques Le Corre,	capucin de Landerneau.
Yves Gourmelon,	vicaire à Saint-Divy.
François-Gabriel Causeur,	id. id.
François-Marie Lezoc,	id. à Porspoder.
Henry,	id. à Laz.
Ansquer,	id. à Querrien.
Quéméner,	prêtre de Quimperlé.
Tanguy,	id. id.
Vinoc Gouil,	vicaire à Querrien.
Pierre Jaffry,	prêtre à Pont-Croix.
Le Goff,	recteur de Plourin-Morlaix.
Guillaume Le Jeune,	id. de Plougoulm.
Le Gac,	prêtre à Châteaulin.
Jacques,	vicaire à Gourin.
Yves Cochard,	acolyte à Ploudaniel.
Le Dantec,	id. à Morlaix.

(Chanoine Peyron, *Documents*, II, 162-163).

5. — Signatures diverses recueillies
sur les Registres

Jean Gourio, recteur de Taulé 1559. Cram, curé de Carantec 1617. Bohic, Broustail, syndic 1657. Le Bescond, prêtre 1661. Jean de Chateaufur 1695. Le Borgne de Lanorgant, Plouvorn 1696. Catherine de Rosnivinen 1697. Gilette de Kerigou, Constance et Paule de Coatanscour, Madame de Botmeur 1699. Isabelle de Keramanac'h 1706. Du Dresnay, gouverneur de St-Pol et Marguerite de Trogoff 1711. Barbe de Créac'hquérault 1719. J.-P. Le Gac de Lansalut, commandant du Taureau 1760. De Coatanlem 1790. Marie-Josèphe Jehan de Lesleinou 1805. François d'Herbais 1806. Constant de Lézérec, Ameline de Ciskey, Fanny du Trévoux, Julien du Trévoux 1817. Abbé de Lansalut, chanoine de Quimper et de Meaux, recteur de Garlan, Camille Robinet, abbé Merret, recteur de Lanhouarneau 1837, etc.

CHAPITRE VII

1. — Délibérations du Corps Politique
1727-1793

Des particuliers de Taulé avaient enlevé des pierres du cimetière de Carantec, sans le consentement des tréviens. Ceux-ci protestèrent et obtinrent 30 livres en dédommagement (1731). — Les habitants de Carantec furent frappés pour la capitation d'une taxe plus forte qu'à l'ordinaire. Ils refusèrent de payer au-delà de la somme ordinaire (1733). En 1737 la coupe du goémon fut fixée au temps de la Chandeleur : quelques-uns coupèrent le goémon avant l'époque marquée. François de Tréanna de Penzor-

nou fut chargé de poursuivre les délinquants. Ce fut encore à lui que les tréviens eurent recours après leur condamnation, pour s'entendre à l'amiable avec M. Salaun de Keromnès.

En 1742, l'abbé du Roz Le Lart, recteur de Taulé, assigna les tréviens de Carantec et de Henvic devant le siège présidial de Quimper, au sujet du paiement de la dime. L'abbé Gourio, recteur de Taulé, avait signé en 1569 une transaction, en vertu de laquelle les tréviens ne devaient payer pour dime qu'un demi-quartier de froment par convenant, trois sols six deniers en argent pour chaque couple de mariés, et la moitié moins pour chaque veuf ou veuve. L'abbé du Roz voulait lever la dime à la 36^e gerbe. Henvic et Carantec protestèrent. François Scouarnec de Saint-Gildas, trève de Henvic, fut chargé de se procurer avocats et procureurs pour défendre les droits des tréviens. Il lui fut alloué 4 livres six sols par jour pour les frais divers. Les juges de Quimper donnèrent tort au Recteur de Taulé. La Fabrique versa au Corps politique la somme de 90 livres, qui fut adjugée à François Scouarnec. Dans l'intervalle mourait l'abbé du Roz ; ses héritiers durent payer 50 écus pour les frais du procès.

Le 8 Février 1762, les tréviens furent de nouveau mis en demeure de payer la dime dans les mêmes conditions par le nouveau Recteur de Taulé, Audren de Porslan. François Jacq de Lesireur fut chargé de défendre les intérêts des tréviens devant les tribunaux. Le procès traîna en longueur ; mais le résultat en fut favorable aux tréviens. En 1784, le sieur Danielou leur procureur, fit condamner le sieur de Vieux-ville, héritier de l'abbé Audren de Porslan à payer les frais du procès.

2. — Procès de la Fabrique et du S^r de Keromnès

M. Salaun de Kermoal avait acheté de François de Kergroadez la propriété de Keromnès en 1683. Il réclama en 1702 la rente de trois boisseaux de froment due par hypothèque sur deux maisons du bourg ; cette rente était reconnue par un aveu de 1622. La Fabrique reconnut la dette, mais invoquant la prescription, refusa de payer cette rente qui n'avait pas été desservie depuis 40 ans. Le tribunal de Penzé condamna la Fabrique en 1708. En 1709 la cour royale de Lesneven débouta le seigneur de Keromnès. Le tribunal des Régulaires de St-Pol jugea en dernier ressort en 1735, et la Fabrique fut définitivement condamnée. Les arriérés s'élevaient à 1.670 livres ; et les frais du procès furent de 1.200 livres. Le Gac de Lansalut et de Lambervez étaient les avocats de la Fabrique. La rente de trois boisseaux de froment fut payée jusqu'à la Révolution. Un arrêté du 1^{er} prairial an VII décida que cette rente n'était plus exigible, le capital devant être liquidé en vertu de la loi du 14 primaire. Arrêté notifié à la comtesse Perrine de Quérébars, veuve Salaun.

CHAPITRE VIII

LÉGENDES

1. — Le sanctuaire de N.-D. de Callot eut à se défendre contre la cupidité des pirates du Nord. Les Normands tentèrent un jour de s'emparer des richesses de la chapelle. Mais soudain les fougères qui couvraient la colline se changèrent en des guerriers armés de pied en cap, formant un rempart

autour de la chapelle. Saisis de terreur, les Normands remontèrent sur leurs barques, n'osant rien tenter contre cette région manifestement protégée du ciel.

Quelques-uns placent cet épisode, lors de la première rencontre des Bretons et des Danois de Cor-solde.

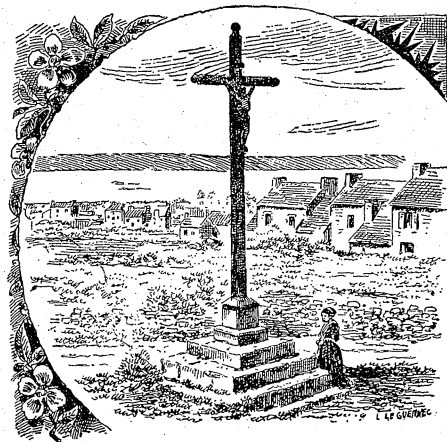
2. — Pendant de longues années, personne n'osait toucher aux ruines de la chapelle de St-Guérolé. Mais un jour les fermiers de Cosquermen s'enhardirent, et s'emparèrent des pierres pour les faire servir à l'embellissement de leur maison. Mal leur en prit ; les pierres retournèrent d'elles-mêmes à leur place primitive. Cette légende se raconte encore aujourd'hui.

3. — A l'est du bourg s'étend la presqu'île de Penalan. Là se découvre un superbe panorama. Vous avez devant vous la côte de Plougas-nou, les phares de l'île Louet, de l'île Noire, puis à l'entrée de la rade de Morlaix, le château du Taureau, mais le Taureau ne mugit plus depuis que Blanqui l'a foulé de son pied rougi dans le sang du peuple. A l'extrémité de la pointe, on voit une grotte qui porte le nom de *Toul-ar-Serpant*. A ce sujet, plusieurs ont voulu rééditer la légende de saint Paul, et racontent que saint Carantec y avait terrassé un dragon, dont les griffes auraient laissé des empreintes sur le rocher. Il n'existe aucun document sur le passage de saint Carantec en Armorique.

CHAPITRE IX

CROIX

1. — En 1818, 46 habitants de Carantec s'étaient rendus en pèlerinage à Saint-Jean-du-Doigt. Au retour, le bateau qui les portait fut jeté par le courant sur les rochers de l'île-au-Sable, au nord du Taureau. Les passagers implorèrent N.-D. de Callot ; ils firent le vœu s'ils étaient sauvés de faire dire une messe en la chapelle, et d'élever une croix en signe de reconnaissance. Leur prière fut exaucée : une forte lame survint comme miraculeusement ; le bateau se remit à flot et put regagner Carantec. Les pèlerins firent célébrer la messe promise, et peu de temps après, une belle croix était érigée sur un tertre près du Bourg. Cette croix fut appelée la Croix du Salut. Parmi les pèlerins se trouvaient Claude Nicolas, Anne Marzin, Jean Muguérou, Marie Kerrien, Hervé Castel et Françoise Sibiril avec 4 de leurs enfants, Amisse, brigadier des douanes. On chante encore à Carantec une guerz qui fut composée par un barde populaire, René Mescam.



La Croix, du Salut

2. — Le premier inventaire du mobilier de l'église de 1682 fait mention de la grande croix d'argent. Elle mesure 1 m. 30 de hauteur sur 0 m. 82 de largeur. L'extrémité supérieure et les croisillons sont terminés par des boules à godrons. Le grand nœud comprend deux étages de six niches renfermant les statuette des douze apôtres, séparées par des pilastres, et couronnées de frontons. A côté de Notre-Seigneur en croix, deux consoles en cornes d'abondance portent les statuette de la Sainte Vierge et de saint Jean. A l'envers est adossé saint Carantec, portant crosse, mitre et chape.

Cette croix porte l'inscription suivante :

*CESTE : CROIX : FVT : FAISTE : POVR : LA :
TRAIVE-DE : QUARANTEC : LAN : 1652*

Cette belle pièce d'orfèvrerie est classée comme monument historique. Sous le règne de la Terreur, elle fut cachée au manoir de Pors-an-Od, dans la famille de René Mescam.

CHAPITRE X

CARANTEC A L'ÉPOQUE MODERNE

Carantec s'est transformé depuis quelques années. Le bourg s'est agrandi : parmi les œuvres de création récentes, on pourrait signaler l'église, le presbytère bâti en 1904, la mairie, le cimetière, l'école chrétienne des filles, propriété de la famille de Kergrist, d'où les Sœurs ont été expulsées en 1902, les écoles publiques, les hôtels, les villas qui émergent de tous côtés. Des routes nouvelles ont été ouvertes : du bourg au phare de Landanet, du Poul-

lou à la Croix, de Kermen à Kerprigent, de la Croix de Créac'hcaouet au Clouët, du bourg à Callot, au Kellen, aux diverses plages. Un bureau des Postes et Télégraphes a été créé, dû en grande partie à la générosité de MM. de Kermenguy, maire, et Joseph de Kergrist. La municipalité a dû se créer des ressources nouvelles pour répondre aux besoins d'une station balnéaire. Les secours accordés par le gouvernement, après de multiples démarches s'élevaient déjà en 1904 au chiffre de 33.558 fr. Bientôt une route longeant le bord de la rade, et un pont sur la « Penzé », faciliteront les communications avec les centres commerciaux de la région, Morlaix et Saint-Pol-de-Léon.

Mais si le bien-être a augmenté à Carantec, que les habitants se gardent d'oublier ce qu'ils doivent à leurs ancêtres. Puissent-ils rester fidèles aux traditions religieuses de leurs pères ; que la dévotion à Notre-Dame de Callot demeure toujours fortement ancrée au fond de leurs cœurs. Je leur rappellerai ces paroles de M. François de Kergrist qui fut maire de Carantec pendant plus de trente ans :

« Christenien oc'h, hag e fell d'eoc'h e ve ho pугale christenien var o lerc'h. Dalc'hit mad d'ho feiz startoc'h eget biskoaz. »

FIN



Bénédiction d'un Bateau à Carantec

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
CHAPITRE I. — 1. Topographie ; 2. Origine de la paroisse ; 3. Ancienne église ; 4. Eglise actuelle	7
CHAPITRE II. — 1. Chapelle de N.-D. de Callot ; 2. Château du Taureau	13
CHAPITRE III. — Manoirs et familles. — 1. Cosquerven ; 2. Créac'héin ; 3. Créac'hérou ; 4. Fransic ; 5. Frou ; 6. Guizou ; 7. Kerallic ; 8. Keramouset ; 9. Kerangoaguet ; 10. Kerlis ; 11. Kerlouquet ; 12. Keromnès ; 13. Kerrot ; 14. La Motte ; 15. Launay ; 16. Mézilly ; 17. Penzornou ; 18. Quermen ; 19. Famille de Flotte ; 20. Famille Pouliquen, Cléac'h ; 21. Famille Perrot, Sibiril ; 22. Famille Le Veyer ; 23. Autres familles	20 <i>Créanna f. 32</i>
CHAPITRE IV. — Donations à l'église	37
CHAPITRE V. — Chapelles, Chapellenies	38
CHAPITRE VI. — Clergé. — 1. Curés, Recteurs, Vicaires ; 2. Recteurs de Taulé ; 3. Evêques et Grands Vicaires de Léon ; 4. Prêtres enfermés au château du Taureau et déportés à Brême le 25 Avril 1793 ; 5. Signatures diverses.	39
CHAPITRE VII. — 1. Délibérations du Corps politique ; 2. Procès de la Fabrique et du sieur de Keromnès.	43
CHAPITRE VIII. — Légendes	45
CHAPITRE IX. — 1. Croix du Salut ; 2. Grande Croix en argent	47
CHAPITRE X. — 1. Carantec à l'époque moderne ; 2. Conclusion.	48



IMPRIMERIE

A. LE GOAZIOU

MORLAIX

